



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 23/03/2018

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
de la région Occitanie sur l'élaboration de la carte communale de  
la commune de Arre (30)**

**n°saisine 2017-5762  
n°MRAe 2018AO20**

Par courrier réceptionné le 5 décembre 2017, la Communauté de Communes du Pays Viganais a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de d'élaboration de la carte communale de Arre au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 5 mars 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).